

## DISSOLUTION ANTICIPEE

**GAEC – EARL – SCEA - GFA exploitant  
Immatriculées au RCS**

. **Formulaire M2 Agricole** dûment complété et signé (NB : signature sur chaque feuillet)

### Pièces justificatives à fournir

#### Pour la personne morale

- 1 exemplaire des **actes, délibérations ou décisions constatant la dissolution** certifié conforme par le gérant
- ou Expéditions s'ils sont établis par le notaire
- ou Originaux s'il s'agit d'actes sous seing privé
- Journal d'annonces légales** (page entière) de parution de la dissolution
- ou Copie de la demande de publication comportant le nom du journal d'annonces légales ainsi que la date d'envoi et de parution.

#### Pour le liquidateur (si ce n'est pas le gérant)

- Extrait d'acte de naissance** (*Mairie du lieu de naissance*)
- ou Fiche individuelle d'état civil **portant les mentions de filiation et datant de moins de 3 mois**
- ou Copie recto-verso d'une pièce d'identité, accompagnée d'une déclaration de filiation (si elle ne figure pas sur les documents fournis)
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation** pénale, ci-jointe

☞ *Si nationalité étrangère, nous contacter*

#### Pièces destinées à la MSA

- 1 copie du Procès Verbal constatant la dissolution**

#### Frais de modification au Registre de Commerce et des Sociétés

	<u>Autres sociétés</u>	<u>GAEC</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Chèque à l'ordre du <b>Greffé du Tribunal de Commerce</b> d'AUXERRE	de 195,38 €	79,38€
de SENS	de 195,38 €	79,38 €